



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1999/539  
12 mai 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRES IDENTIQUES DATÉES DU 11 MAI 1999, ADRESSÉES  
AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE  
SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ  
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, entre le 1er et le 7 mai 1999, les aviations américaine et britannique, décollant de leurs bases en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont continué de violer l'espace aérien iraquien, se livrant à des actes d'agression, d'observation et de provocation, comme précisé dans la liste jointe en annexe.

Je vous serais obligé de bien vouloir intervenir auprès des États-Unis, du Royaume-Uni et des États qui leur fournissent des facilités pour commettre ces actes d'agression, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie, pour qu'il soit mis fin à ces actes qui menacent la souveraineté et l'unité du territoire de la République d'Iraq et constituent des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international.

Ces actes continuent de faire des morts et des blessés parmi la population civile et de causer des dégâts matériels aux biens publics et privés. Le soutien logistique que l'Arabie saoudite et le Koweït fournissent aux Américains et aux Britanniques en fait des complices essentiels dans l'agression contre l'Iraq et fait qu'ils assument la responsabilité internationale à l'égard de ces actes. La République d'Iraq réaffirme son droit à demander réparation pour le préjudice subi par le peuple iraquien du fait des actes susmentionnés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la liste des violations jointe en annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Saeed H. HASAN

-----